

En 2019, le revenu d'activité moyen des non-salariés baisse après plusieurs années de hausse

Insee Première • n° 1870 • Juillet 2021



Fin 2019, 3,5 millions de personnes exercent une activité non salariée, dont 0,4 million dans le secteur agricole. Hors secteur agricole, le nombre de non-salariés augmente de 6,4 % entre 2018 et 2019. Les effectifs de micro-entrepreneurs progressent de nouveau fortement en raison de dispositions législatives favorables à ce statut. En revanche, le nombre de non-salariés classiques diminue pour la sixième année consécutive.

En 2019, les non-salariés classiques des secteurs non agricoles perçoivent en moyenne 3 830 euros par mois : de 1 370 euros dans le commerce de détail hors magasin à 9 180 euros pour les médecins et dentistes. À secteur égal, les femmes gagnent 32 % de moins que les hommes. Les micro-entrepreneurs retirent en moyenne 590 euros mensuels de leur activité ; 29 % cumulent cependant cette activité avec un emploi salarié. Entre 2018 et 2019, le revenu d'activité moyen hors secteur agricole baisse de 4,9 % (+ 8,1 % pour les micro-entrepreneurs et - 1,1 % pour les non-salariés classiques par contrecoup d'une forte hausse en 2018).

Fin 2019, en France, 3,5 millions de personnes exercent une **activité non salariée**, en tant qu'entrepreneurs individuels classiques, **micro-entrepreneurs** ou gérants majoritaires de sociétés. Parmi eux, 0,4 million de personnes exercent une activité dans le secteur agricole ► **encadré**. Hors secteur agricole, les non-salariés se concentrent principalement dans les services aux entreprises ou aux particuliers (45 %), la santé (17 %), le commerce (17 %) et la construction (12 %), mais sont peu présents dans l'industrie (5 %).

Le nombre de non-salariés accélère, porté de nouveau par les effectifs de micro-entrepreneurs

Hors secteur agricole, le nombre de non-salariés augmente de 6,4 % en 2019 ► **figure 1**, après + 3,5 % en 2018 et + 0,6 % par an en moyenne entre 2013 et 2017. Le nombre de micro-entrepreneurs **économiquement actifs** croît de nouveau très fortement (+ 18,1 %, après + 14,3 % en 2018 et + 7,5 % en moyenne par an entre 2013 et 2017) alors que la baisse, amorcée en 2014, du nombre de **non-salariés « classiques »** se poursuit en 2019 (- 0,4 %).

Les non-salariés classiques représentent 1,8 million de personnes fin 2019, dont 53 % sont entrepreneurs individuels et 47 % gérants majoritaires de sociétés. Le nombre de non-salariés classiques baisse

dans la plupart des secteurs en 2019, plus particulièrement dans le commerce et l'artisanat commercial (- 2,7 %), l'industrie (- 1,8 %) et la construction (- 1,8 %). Il progresse en revanche dans les activités financières et d'assurance (+ 4,1 %), la santé et l'action sociale (+ 2,5 %) ainsi que les activités juridiques et comptables (+ 2,5 %).

Quatre non-salariés sur dix sont micro-entrepreneurs

Fin 2019, 1,3 million de micro-entrepreneurs sont économiquement actifs ; ils représentent 41 % des non-salariés hors agriculture. Les mesures législatives encourageant à la création d'entreprise sous ce régime ont porté la vive augmentation de leur nombre en 2019 : d'une part, les plafonds de chiffre d'affaires ouvrant droit à ce statut ont doublé depuis janvier 2018, d'autre part les trois premières années d'activité sont partiellement exonérées de cotisations sociales depuis janvier 2019. La part des micro-entrepreneurs augmente dans presque tous les secteurs, elle atteint 75 % dans le commerce de détail hors magasin (sur les marchés ou à distance) et jusqu'à 98 % dans les activités de livraison à domicile et de coursiers urbains. Les micro-entrepreneurs sont au contraire quasi absents des secteurs surtout composés de professions réglementées n'ouvrant pas droit à ce statut (avocats, infirmiers, médecins, etc.).

Les revenus d'activité sont très dispersés parmi les non-salariés classiques

En 2019, hors secteur agricole, les non-salariés classiques retirent en moyenne 3 830 euros par mois de leur activité. Environ 8 % d'entre eux déclarent un **revenu d'activité nul** (ou déficitaire), car ils n'ont pas dégagé de bénéfices ou ne se sont pas versés de rémunération. Cette part varie de 2 % pour les professionnels de santé à 21 % dans les activités immobilières. Le commerce de détail hors magasin génère les revenus les plus faibles (1 370 euros par mois en moyenne), derrière les taxis et VTC, les services personnels, les activités artistiques et récréatives et l'enseignement (de 1 460 à 1 740 euros mensuels). Les médecins et dentistes perçoivent en moyenne les revenus les plus élevés (9 180 euros), devant les juristes et comptables (8 290 euros) et les pharmaciens (6 700 euros).

Parmi les non-salariés classiques qui perçoivent un revenu positif, 10 % gagnent moins de 560 euros par mois (D1), la moitié moins de 2 660 euros et 10 % plus de 8 720 euros (D9) ► **figure 2**. Le rapport interdécile (D9/D1), qui est une mesure de la dispersion des revenus d'activité, est ainsi de 16.

L'ampleur des inégalités de revenus diffère selon les secteurs : plus modérée dans la construction, la santé et les

transports (rapport interdécile inférieur à 9) et plus élevée dans le commerce, les services aux entreprises et services mixtes et l'industrie (rapport interdécile supérieur à 18), où les bas revenus sont particulièrement faibles.

29 % des micro-entrepreneurs occupent également un emploi salarié

En 2019, les micro-entrepreneurs retirent en moyenne 590 euros par mois de leur activité non salariée, soit 6,5 fois moins que les non-salariés classiques. Leur faible revenu est lié à la nature de ce régime qui impose des plafonds sur les chiffres d'affaires pour en bénéficier. Un sur quatre gagne moins de 100 euros par mois, la moitié moins de 330 euros et un sur dix plus de 1 510 euros. Ce dernier seuil a fortement augmenté en deux ans (1 250 euros en 2017) en raison du rehaussement du plafond.

Le micro-entrepreneuriat correspond par ailleurs souvent à une activité d'appoint : fin 2019, 29 % des micro-entrepreneurs cumulent cette activité avec un travail salarié, contre 9 % des non-salariés classiques. Le revenu d'activité global de ces micro-entrepreneurs pluriactifs (incluant leurs salaires) atteint 2 280 euros mensuels en 2019, dont seuls 370 euros proviennent de leur activité non salariée. Les micro-entrepreneurs n'exerçant pas d'activité salariée perçoivent en moyenne 680 euros par mois.

Le revenu moyen des non-salariés classiques diminue en 2019, contrecoup d'une forte hausse en 2018

En 2019, le revenu d'activité moyen des non-salariés classiques diminue de 1,1 % en euros constants, après cinq années consécutives de hausse, dont + 4,8 % en 2018. Il diminue de 3,5 % pour les gérants de sociétés (après + 7,0 % en 2018) tandis qu'il augmente légèrement pour les

entrepreneurs individuels (+ 1,0 % après + 3,0 % en 2018).

Ces dynamiques de revenus, très variables selon le statut du non-salarié, s'expliquent en partie par le contexte législatif, avec des effets de sens contraire. Tout d'abord, la mise en place du prélèvement forfaitaire unique en 2018 s'était accompagnée d'une forte hausse du nombre de non-salariés classiques déclarant des dividendes (+ 11 %) ainsi que du montant moyen de ces derniers (+ 54 %) ; par contrecoup, en 2019, le montant total des dividendes est stable, contribuant ainsi au ralentissement d'ensemble des revenus moyens. En outre, l'impôt sur les revenus étant prélevé à la source à partir de 2019, seuls les revenus exceptionnels étaient imposés au titre de 2018, soit, pour les non-salariés, la fraction du revenu d'activité dépassant le plus élevé des trois années précédentes. Cela a pu inciter certains gérants de société à maximiser leur revenu déclaré en 2018, au détriment de celui déclaré en 2019. À l'inverse, l'élargissement en 2019 de l'aide à la création d'entreprise (ACRE),

► 1. Effectifs et revenus d'activité des non-salariés par secteur (hors agriculture)

	Effectifs au 31 décembre		Revenu mensuel moyen (y compris revenus nuls)		Revenu mensuel médian (y compris revenus nuls)		Proportion de revenus nuls (en %)
	Niveau en 2019 (en milliers)	Évolution 2018-2019 (en %)	Niveau en 2019 (en euros)	Évolution 2018-2019 en euros constants (en %)	Niveau en 2019 (en euros)	Évolution 2018-2019 en euros constants (en %)	
Non-salariés, hors micro-entrepreneurs	1 834	- 0,4	3 830	- 1,1	2 420	2,2	7,5
<i>dont : gérants majoritaires de société</i>	866	0,7	3 690	- 3,5	2 260	0,4	10,4
<i>entrepreneurs individuels</i>	968	- 1,3	3 950	1,0	2 570	3,7	5,0
Industrie (hors artisanat commercial)	69	- 1,8	3 050	- 2,1	2 000	0,5	9,6
Construction	235	- 1,8	2 810	0,6	2 250	1,5	5,1
Commerce et artisanat commercial	333	- 2,7	2 840	- 0,3	1 840	3,3	9,6
Commerce et réparation d'automobiles	47	- 1,0	2 530	- 0,3	1 920	1,6	9,3
Commerce de gros	55	- 3,0	3 530	- 2,7	2 120	0,5	13,5
Commerce pharmaceutique	26	- 1,5	6 700	- 4,8	5 170	- 3,8	1,8
Métiers de bouche	43	- 3,1	2 440	3,3	1 940	3,8	5,9
Commerce de détail en magasin	132	- 2,7	2 340	1,2	1 570	3,6	10,6
Commerce de détail hors magasin	30	- 4,8	1 370	5,0	700	8,0	10,8
Transports	59	0,5	2 050	- 1,4	1 410	- 0,5	7,0
<i>dont : taxis et VTC</i>	35	1,1	1 460	- 0,7	1 180	- 0,3	4,9
Services aux entreprises et services mixtes	387	0,5	5 040	- 4,0	3 050	0,4	10,2
Information et communication	41	- 0,5	3 840	- 2,4	2 920	0,4	12,1
Activités financières et d'assurance	34	4,1	6 110	- 6,6	4 190	- 3,2	10,2
Activités immobilières	36	0,5	3 010	- 2,6	1 610	2,1	20,9
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	238	0,2	5 670	- 4,3	3 380	0,6	7,7
<i>dont : activités juridiques et comptables</i>	93	2,5	8 290	- 6,2	4 790	- 0,1	3,2
<i>conseil de gestion</i>	53	- 0,4	4 070	- 7,7	2 320	- 4,6	14,7
<i>architecture, ingénierie</i>	49	- 2,1	3 920	- 1,2	2 860	1,2	8,4
Services administratifs et de soutien aux entreprises	39	0,8	3 190	- 1,7	1 850	0,4	13,9
Services aux particuliers (hors santé)	307	- 1,5	1 800	0,9	1 250	2,7	10,4
Hébergement et restauration	148	- 0,7	1 990	0,5	1 340	3,0	12,6
Arts, spectacles et activités récréatives	24	- 1,5	1 680	1,0	810	5,9	17,1
Enseignement	45	- 3,1	1 740	0,1	1 170	2,1	9,4
Services personnels	90	- 2,1	1 560	2,0	1 270	2,6	6,0
<i>dont : coiffure et soins de beauté</i>	60	- 1,9	1 540	2,3	1 340	2,4	4,2
Santé humaine et action sociale	444	2,5	5 700	- 1,8	3 970	- 1,3	1,9
<i>dont : médecins et dentistes</i>	171	0,9	9 180	- 1,6	7 260	- 0,2	1,7
<i>professions paramédicales, sages-femmes</i>	246	3,9	3 650	- 0,8	3 330	- 0,5	1,4
Micro-entrepreneurs (ME) économiquement actifs	1 251	18,1	590	8,1	330	6,4	1,1
Ensemble y compris ME économiquement actifs	3 085	6,4	2 560	- 4,9	1 200	- 4,0	5,0

Note : les non-salariés dont le secteur d'activité est inconnu ont été répartis dans les différents secteurs pour le calcul des effectifs. Dans les indicateurs relatifs aux revenus, ils sont en revanche pris en compte uniquement pour les totaux, mais pas dans le détail par secteur. Les non-salariés taxés d'office sont pris en compte dans les effectifs mais pas dans les revenus.

Lecture : fin 2019, 59 000 non-salariés (hors micro-entrepreneurs) travaillent dans le secteur des transports. Parmi eux, 7 % ont un revenu nul. Le revenu mensuel médian (y compris revenus nuls) est de 1 410 euros.

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2019, hors agriculture.

Source : Insee, bases non-salariés.

► Encadré. En 2019, les revenus d'activité des non-salariés du secteur agricole se replient

Fin 2019, en France, 432 000 personnes exercent une activité non salariée dans l'agriculture, la sylviculture ou les services d'aménagement paysager ► **figure**, soit près de 6 000 de moins qu'un an auparavant (- 1,3 %). Une personne sur cinq bénéficie du régime du **micro-bénéfice agricole**, avec un revenu moyen de 620 euros par mois en 2019. Les autres personnes sont imposées au régime réel. Leur nombre diminue en 2019 (- 1,6 %), et ce dans presque toutes les filières agricoles. En 2019, les non-salariés imposés au régime réel retirent 1 970 euros en moyenne par mois de leur activité, en considérant que leur revenu est nul lorsque l'exercice est déficitaire. 16,0 % des non-salariés imposés au régime réel déclarent un revenu nul ou déficitaire. Cette part est particulièrement élevée dans la production d'ovins, caprins, équidés et autres animaux (29,7 %) et dans l'arboriculture (25,5 %). En intégrant les revenus négatifs, la moyenne des revenus est abaissée à 1 780 euros par mois en 2019.

Dans la production agricole, les revenus varient fortement d'une année sur l'autre, en raison des fluctuations des prix, des aléas climatiques qui pèsent sur les récoltes, et des aléas épizootiques qui pèsent sur les cheptels. Y compris déficits, les revenus se replient en 2019 (- 2,3 %), après deux années de forte hausse (+ 10,0 % en 2017 et + 27,9 % en 2018) succédant à une année 2016 marquée par des accidents climatiques et l'effondrement du prix du lait. En 2019, la baisse est très marquée dans l'arboriculture (- 26,7 %), la production d'ovins, caprins (- 20,9 %), les céréales et grandes cultures (- 8,5 %), et la production de granivores (- 5,8 %). Dans ce dernier secteur, l'évolution est toutefois contrastée : à la baisse pour les éleveurs de volailles (- 14,7 %) et à la hausse pour les éleveurs de porcs (+ 9,5 %), ces derniers bénéficiant d'une envolée des cours mondiaux de viandes porcines.

À l'inverse, le revenu moyen progresse dans la culture de légumes, fleurs et plantes (+ 6,6 %), la viticulture (+ 4,4 %) et la production bovine (+ 2,1 %).

Effectifs et revenus d'activité des non-salariés dans les secteurs agricoles en 2019

	Effectifs au 31 décembre		Revenu mensuel moyen				Proportion de revenus nuls ou déficitaires (en %)
	Niveau en 2019 (en milliers)	Évolution 2018-2019 (en %)	Déficits mis à 0		Déficits pris en compte		
			Niveau en 2019 (en euros)	Évolution 2018-2019 (en %)	Niveau en 2019 (en euros)	Évolution 2018-2019 (en %)	
Non-salariés du régime agricole imposés au régime réel	339	- 1,6	1 970	- 1,8	1 780	- 1,9	16,0
Production agricole	301	- 1,9	1 940	- 2,0	1 730	- 2,3	16,6
Céréales et grandes cultures	69	- 2,5	1 950	- 8,0	1 730	- 8,5	20,3
Culture de légumes, fleurs, plantes	19	- 0,4	2 800	4,2	2 610	6,6	15,6
Culture de vignes	29	- 2,4	3 700	4,4	3 500	4,4	13,1
Arboriculture	9	0,4	2 210	- 22,0	1 880	- 26,7	25,5
Production de bovins	95	- 2,5	1 480	2,3	1 350	2,1	13,3
Production d'ovins, caprins, équidés, autres animaux	20	0,4	1 120	- 7,8	490	- 20,9	29,7
Production de granivores	15	- 1,4	2 130	- 6,5	1 990	- 5,8	13,0
Culture et élevage combinés	44	- 1,3	1 800	- 0,6	1 630	- 0,5	15,1
Sylviculture et exploitation forestière	5	- 3,7	1 990	5,0	1 900	6,9	10,3
Services de soutien à l'agriculture	12	1,7	2 470	- 3,2	2 220	- 1,8	17,6
Services d'aménagement paysager	20	0,0	2 210	2,0	2 190	2,1	6,7
Micro-bénéficiaires agricoles (micro-BA) économiquement actifs	93	- 0,1	620	1,6	610	1,4	1,4
Ensemble y compris micro-BA économiquement actifs	432	- 1,3	1 670	- 1,8	1 520	- 1,9	12,7

Lecture : les effectifs de non-salariés du régime agricole imposés au régime réel s'élevaient à 339 000 fin 2019, en baisse de 1,6 % par rapport à 2018.

Champ : France hors Mayotte pour les effectifs, France métropolitaine hors nouveaux installés pour les revenus, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2019 dans l'agriculture, la sylviculture et les services d'aménagement paysager.

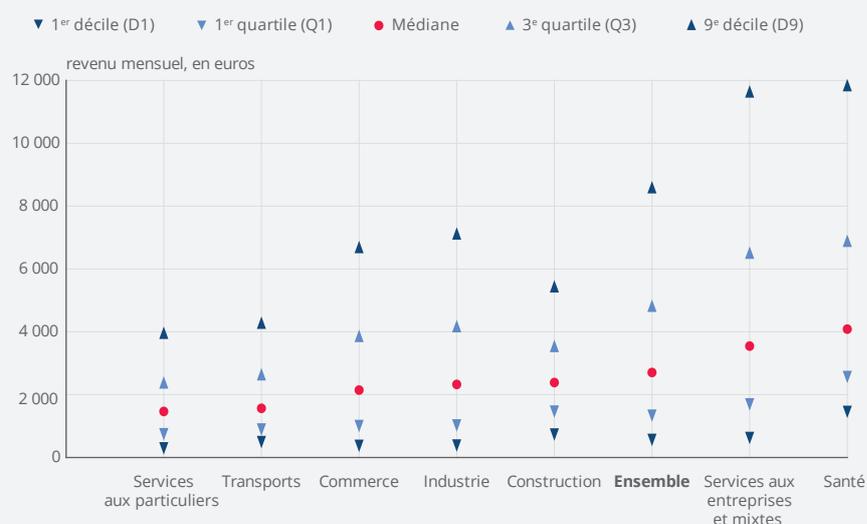
Source : Insee, bases non-salariés.

des seuls chômeurs à tous les créateurs ou repreneurs, s'est traduite par une faible réduction des cotisations sociales payées en moyenne par les non-salariés, contribuant ainsi à rehausser légèrement leur revenu.

Enfin, un effet de composition sectorielle influe favorablement : la part de non-salariés classiques exerçant dans les secteurs les moins rémunérateurs (commerce de détail, services aux particuliers) diminue alors qu'elle augmente dans les secteurs les plus rémunérateurs (santé, activités juridiques et comptables, etc.). Ainsi, à secteur d'activité et forme juridique donnés, la baisse du revenu moyen des non-salariés classiques est plus forte que celle constatée : - 2,0 % en 2019 sur l'ensemble des secteurs non agricoles.

Le revenu des micro-entrepreneurs continue quant à lui de progresser en 2019 (+ 8,1 %, après + 12,0 % en 2018). Ces hausses sont liées au doublement début 2018 des plafonds de chiffres d'affaires

► 2. Dispersion des revenus d'activité des non-salariés classiques en 2019, par secteur (hors agriculture)



Lecture : en 2019, dans la construction, hors micro-entrepreneurs et hors revenus nuls, un non-salarié sur dix perçoit moins de 730 euros mensuels (D1) et la moitié moins de 2 340 euros (médiane) ; en haut de l'échelle, un sur dix gagne plus de 5 450 euros (D9).

Champ : France hors Mayotte, personnes exerçant une activité non salariée au 31 décembre 2019, hors agriculture, hors micro-entrepreneurs, hors revenus nuls et hors taxés d'office.

Source : Insee, base non-salariés.

ouvrant droit à ce statut. Au total pour l'ensemble des non-salariés, le revenu moyen se replie de 4,9 %, avec un fort effet de composition, lié au dynamisme des effectifs de micro-entrepreneurs dont les revenus moyens sont nettement plus faibles.

À secteur égal, les femmes gagnent 32 % de moins que les hommes

En 2019, 39 % des non-salariés sont des femmes, contre 42 % des salariés du privé. Leur part s'accroît néanmoins progressivement : + 3 points en cinq ans. Elles sont notamment de plus en plus nombreuses dans les métiers les plus qualifiés tels que médecins, professions du droit, architectes, mais aussi dans des secteurs où elles ont lancé leur activité sous le statut de micro-entrepreneur : industrie (habillement, fabrication de bijoux fantaisie), services administratifs et de soutien ou encore enseignement.

En 2019, les femmes non salariées classiques gagnent en moyenne 22 % de moins que leurs confrères (3 260 euros par mois contre 4 160 euros), écart relativement stable sur cinq ans. Pourtant, elles exercent dans des secteurs souvent plus rémunérateurs : si elles se répartissaient de la même façon que les hommes dans les différents secteurs, leur revenu moyen serait inférieur de 32 % à celui des hommes. Une partie de l'écart s'expliquerait par un volume de travail moins important ; elles sont aussi plus jeunes et dirigent des entreprises en moyenne plus petites. ●

Elise Amar, Guilhem Théron (Insee)



Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Pour en savoir plus

- Insee, *Emploi et revenus des indépendants*, coll. « Insee Références », édition 2020.
- Insee, *Effectifs et revenus d'activité des non-salariés en 2018*, *Insee Résultats*, avril 2021.

► Sources

La **base non-salariés** est issue de deux sources administratives, gérées par la Caisse centrale des Urssaf (ex-Acoss) et par la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA). Cette étude se limite aux non-salariés en activité en fin d'année, c'est-à-dire à toutes les personnes qui, au 31 décembre, sont régulièrement inscrites auprès d'un organisme de protection sociale des travailleurs non salariés. Les non-salariés qui exercent une activité saisonnière récurrente (par exemple un gérant de camping) restent en général affiliés au régime de protection sociale en permanence ; ils sont donc bien pris en compte, même dans le cas où leur activité s'exerce principalement dans la période estivale. Sauf mention explicite contraire, les résultats portent sur les secteurs non agricoles. Le secteur agricole fait l'objet d'un encadré ; les cotisants de solidarité, dont l'importance de l'activité ne leur permet pas de bénéficier du statut de chef d'exploitation agricole, sont exclus du champ. Les revenus des affiliés agricoles sont légèrement révisés chaque année, pour prendre en compte certaines déclarations tardives.

De nouveaux éléments sont pris en compte dans cette publication, notamment des informations issues du Registre national du commerce et des sociétés, afin d'améliorer le repérage des gérants de société. Cela conduit à réviser à la hausse leur nombre (+ 54 000 en 2018) par rapport à la précédente publication et de diminuer d'autant le nombre d'entrepreneurs individuels. Cette mobilisation de nouvelles informations permet en outre de réduire de près de 20 % le nombre de non-salariés dont le secteur d'activité est indéterminé et *in fine* de mieux décrire l'activité des non-salariés.

► Définitions

Les **non-salariés** sont les personnes affiliées à un régime de protection sociale des travailleurs non salariés. Sont concernés, d'une part, les micro-entrepreneurs et, d'autre part, les **non-salariés « classiques »** (i.e. hors micro-entrepreneurs). Ces derniers sont pour l'essentiel des entrepreneurs individuels ou des gérants majoritaires de sociétés à responsabilité limitée (SARL). Les dirigeants « assimilés salariés » (gérants minoritaires de SARL, dirigeants de sociétés par actions simplifiées, de sociétés anonymes, etc.) ne font pas partie du champ. Tous les pluriactifs (percevant à la fois des revenus d'activité salariaux et non salariaux) sont pris en compte, y compris ceux exerçant à titre principal une activité salariée.

Le régime de l'auto-entrepreneur, devenu ensuite **micro-entrepreneur**, est mis en place au 1^{er} janvier 2009. Il est accessible si le chiffre d'affaires reste au-dessous de seuils fixés (ces seuils ont doublé au 1^{er} janvier 2018) et offre des formalités de création d'entreprise allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations et contributions sociales. Le régime est requalifié de micro-entrepreneuriat le 19 décembre 2014 et s'accompagne de nouvelles obligations et de la fin de certaines exonérations spécifiques à ce régime. Un micro-entrepreneur est **économiquement actif** s'il a déclaré un chiffre d'affaires positif dans l'année ou, en cas d'affiliation en cours d'année, s'il a déclaré au moins un chiffre d'affaires positif au cours des quatre trimestres suivant l'affiliation.

Le régime du **micro-bénéfice agricole** (micro-BA) est mis en place au 1^{er} janvier 2016, en remplacement de l'ancien régime fiscal du forfait agricole. Il vise à simplifier l'imposition et le calcul des cotisations et contributions sociales des exploitants agricoles dont la moyenne des chiffres d'affaires des trois années précédentes est inférieure à un seuil fixé.

Le **revenu d'activité** est la rémunération issue de l'activité non salariée, déduction faite des cotisations sociales payées dans l'année mais pas des contributions sociales (CSG non déductible, CRDS). Il est calculé à partir du revenu professionnel imposable auquel sont réintégrés certains allègements fiscaux et cotisations sociales facultatives : chiffre d'affaires des micro-entrepreneurs après abattement pour frais professionnels, bénéfice net des entrepreneurs individuels classiques, rémunération des gérants majoritaires (incluant une partie des dividendes). En cas d'exercice déficitaire, le revenu des entrepreneurs individuels des secteurs non agricoles est considéré comme nul.

Pour le secteur agricole, les revenus sont élaborés à la date de clôture comptable de l'entreprise : pour les exploitants clôturant au 1^{er} semestre (un peu moins de la moitié), le revenu traduit plutôt la conjoncture de l'année précédente. Pour les autres, il traduit plutôt celle de l'année en cours. Le revenu est rapporté à la durée d'affiliation dans l'année. Il peut correspondre à une activité à temps complet ou à temps partiel. Les non-salariés classiques ne déclarant pas leur revenu sont **taxés d'office** par l'Acoss pour le recouvrement des cotisations. Ils sont pris en compte dans les effectifs, mais pas dans les indicateurs de revenus.

Direction générale :
88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex

Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavernier

Rédactrices en chef :
A. Goin, S. Pujol

Rédacteurs :
X. Besnard,
P. Glénat

Maquette :
R. Pinelli Vanbauce

Code Sage : IP211870
ISSN 0997 - 3192 (papier)
ISSN 0997 - 6252 (web)
© Insee 2021
www.insee.fr

@InseeFr

